

LA LETTRE D'INFORMATION

HEBDOMADAIRE

N° 297 DU LUNDI 11 JUIN 2018

FOCUS

ADOPTION DU RAPPORT D'INFORMATION SUR L'ÉVALUATION DE LA LOI EROM.....	2
LE MAIRE EXAMINE LES TAUX REDUITS DE TVA DANS CERTAINS SECTEURS.....	3
LOI IMMIGRATION : ADOPTION D'AMENDEMENTS CONCERNANT MAYOTTE.....	3

LA TENDANCE

POSEI : avis de tempête pour l'agriculture et l'agro-industrie des RUP

Le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) est la déclinaison de la PAC dans les Régions ultrapériphériques (RUP) dont font partie nos 5 DOM.

Elle est distincte de la politique continentale et est mise en œuvre en raison de leurs contraintes spécifiques au titre de l'article 349 du Traité fondateur de l'Union européenne.

Cet instrument est adapté pour permettre le développement d'une production agricole et agro-industrielle locale en butte à la concurrence féroce des importations, ainsi que d'une production exportatrice ; la Commission en reconnaît elle-même la pertinence dans son rapport d'évaluation du 15 décembre 2016.

Il a permis le développement de filières structurées dans l'élevage et l'agriculture, créatrices de richesse, de valeur ajoutée et d'emplois. Une étude scientifique a démontré qu'à La Réunion, l'installation d'un éleveur génère 7 emplois nouveaux.

Le maintien du montant du POSEI était appuyé au plus haut niveau de l'état et par le Président de l'Union européenne, **Jean-Claude JUNCKER** : durant la conférence des RUP, à Cayenne le 27 octobre 2017, il déclarait devant le Président de la République : « *Nous allons poursuivre les POSEI pour l'agriculture-je ne compte pas les réduire et les corriger vers le bas* ». Le parlement européen a de son côté réaffirmé l'importance de l'outil dans ses résolutions de juillet 2017, mars et mai 2018.

Et coup de tonnerre, dans sa proposition législative du 1^{er} juin, la Commission propose une baisse de 3.9% dans le futur Cadre financier pluriannuel, remettant ainsi en question les engagements pris ! Les conséquences sont graves car si elle devait être appliquée, cette baisse du POSEI fera chuter la production locale, sur le plan quantitatif et qualitatif car cela affectera la sécurité alimentaire et mettra en péril l'existence des filières exportatrices.

L'impact est double sur le tissu économique : la survie des agriculteurs est menacée, en particulier celle des jeunes qui viennent de s'installer et investir, mais aussi celle des entreprises agro-alimentaires qui constituent le cœur du réacteur industriel dans les RUP.

A l'appel d'EURODOM, les acteurs du monde agricole et agro-industriel se préparent à défendre cet instrument tout aussi efficace que symbolique : toucher au POSEI est un très mauvais signal adressé aux acteurs économiques ultramarins.

La FEDOM est à leurs côtés.

DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les Outre-mer devraient enfin avoir un programme Erasmus

L'attente fut longue pour voir appliquer l'équivalent du programme Erasmus dans les bassins régionaux propres à chaque Outre-mer. Cela semble aujourd'hui presque acté grâce au travail de la délégation Outre-mer qui, pour la première fois, s'était saisie d'un projet de loi. Le 25 mai dernier, lors de l'examen de la loi « *Avenir Professionnel* » en Commission des Affaires Sociales, **Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE**, députée de la 4^{ème} circonscription de la Guadeloupe, s'est fait le héraut d'un amendement visant à favoriser l'échange et l'insertion sociale dans les pays voisins.

La délégation Outre-mer a basé cette réflexion sur le rapport remis le 19 janvier dernier à la ministre du travail par **Jean ARTHUIS**. Ce rapport préconisait d'expérimenter, pour l'apprentissage, les mobilités dans des pays du même bassin océanique en Outre-Mer. Par conséquent, la délégation Outre-mer a fait la demande par la voix d'**Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE** de la mise en place d'une expérimentation de 3 ans afin de permettre aux jeunes de se confronter au monde qui les entoure. Cette ouverture aux bassins régionaux est une plus grande innovation que celle actée en 2015 et qui permettait une meilleure prise en charge des ultramarins dans le programme Erasmus vers l'Europe.

<http://outremerlemag.fr/olm-politique/item/1377-les-outre-mer-devraient-enfin-avoir-un-programme-erasmus>

Nicole SANQUER demande un bureau local pour la défiscalisation nationale

La députée **Nicole SANQUER** (Polynésie française) a adressé en début de semaine dernière une question au ministre de l'action et des comptes publics sur le dispositif de défiscalisation nationale. Pour rappel, le dispositif initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2017 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2025 en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna. « *Cela a eu pour effet de rassurer les*

investisseurs dans la volonté de poursuivre de grands projets d'investissements sur plusieurs années qui ne pourront qu'être bénéfiques au développement économique et social des Outre-mer », a souligné **Nicole SANQUER**.

Dans les autres départements et régions d'outre-mer, la procédure pour bénéficier de la défiscalisation peut être réalisée « *au niveau local pour les investissements inférieurs à 5 millions d'euros* ». « *La Polynésie française n'est pas dotée d'une telle décentralisation alors même que la DGFIP est représentée localement* », a regretté **Nicole SANQUER**. « *La situation actuelle a pour conséquence un rallongement considérable des délais d'instruction et de délivrance des agréments, décourageant fortement les porteurs de projets, mais aussi un engorgement du bureau en charge de la délivrance des agréments, créant ainsi une discrimination en Outre-mer [...]. Une décentralisation de la procédure en Polynésie française fluidifierait l'examen des projets.* ». L'élue polynésienne en a profité pour demander l'élargissement du dispositif de défiscalisation à d'autres secteurs et notamment à la croisière.

https://www.tahiti-infos.com/Sanquer-demande-un-bureau-local-pour-la-defisc-nationale_a172199.html

Le rapport d'information sur l'évaluation de la loi égalité réelle adopté

Jeudi 7 juin 2018, la Délégation aux outre-mer a adopté le rapport d'information porté conjointement par Mme **Maina SAGE**, Députée de la Polynésie Française et M. **Raphaël GERARD**, Député de la Charente-Maritime, portant sur l'évaluation de la loi de programmation relative à l'égalité réelle dans les Outre-mer du 28 février 2017 (dite loi EROM). Cette publication intervient un an après l'adoption de la loi relative à l'égalité réelle dans les Outre-mer et quelques semaines avant la présentation du livre bleu des Outre-mer par le Ministère des Outre-mer.

Trois principales recommandations ont été effectuées par les rapporteurs dans le cadre de l'évaluation de la loi égalité réelle : la création d'une équipe parlementaire veillant au suivi de l'application de la loi EROM et la concrétisation des annonces liant les Assises des Outre-mer aux plans et contrats de convergence de la loi EROM, notamment les indicateurs mesurant la

convergence des territoires par rapport à l'hexagone ; un renforcement des liens de coopération entre la Délégation aux outre-mer et la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-Mer (CNEPEOM) ; et le renforcement du rôle des référents outre-mer de la Délégation aux outre-mer au sein de chaque commission permanente de l'Assemblée nationale.

<http://freedom.fr/le-rapport-dinformation-sur-levaluation-de-la-loi-egalite-reelle-adopte/>

DU CÔTÉ DU SÉNAT

La commission des lois adopte des amendements concernant Mayotte dans la loi immigration

Après l'avis favorable du conseil d'État, le sénateur **Thani Mohamed-Soilihi** a présenté en Commission des lois plusieurs amendements concernant Mayotte. Ces derniers ont été adoptés, mercredi 6 juin, afin d'intégrer le projet de loi relatif à une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Parmi les amendements, deux d'entre ont pour objectif de sanctionner plus sévèrement la fraude.

Dans la communication publiée par la Commission, on peut notamment lire que « *la fourniture de fausses attestations de domiciliation à l'effet de faciliter l'obtention d'un titre de séjour ou un comportement dilatoire dans une procédure d'éloignement sera réprimée d'une sanction dissuasive de 3 années d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende au lieu de 2 ans de prison en vigueur actuellement* ». Le texte permet également de prolonger pour 5 ans la période d'application de l'ordonnance du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à Mayotte du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), qui permettait de déroger à l'obligation de séparer les locaux affectés à la rétention administrative et au maintien en zone d'attente. Les Sénateurs de Mayotte, **Thani Mohamed-Soilihi** et **Abdallah Hassani**, ont d'ores et déjà annoncé qu'ils déposeront d'autres amendements pour l'examen du texte en séance, à compter du mardi 19 juin.

<http://www.linokwezi.fr/la-commission-des-lois-adopte-des-amendements-concernant-mayotte-dans-la-loi-immigration/>

GOUVERNEMENT

Annick GIRARDIN annonce la remise du « Livre bleu des Outre-mer » le 28 juin

Le Livre bleu des Outre-mer, qui doit servir de « guide » des actions à mener dans les Outre-mer durant le quinquennat, sera remis le 28 juin à **Emmanuel MACRON**, a annoncé, mercredi 6 juin à l'Assemblée, la ministre **Annick Girardin**. Ce Livre bleu est issu des assises des Outre-mer, grande consultation par internet et dans les territoires ultramarins, lancées début octobre.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/livre-bleu-outre-mer-remis-28-juin-macron-girardin-596749.html>

Restauration, logement, transport : les taux réduits de TVA dans le viseur de Le Maire

Le gouvernement met pour la première fois sur la table la question des taux réduits de TVA dont bénéficient certains secteurs. Alors que Bercy étudie une baisse de 5 milliards des aides aux entreprises, le ministre de l'Economie et des Finances, **Bruno Le MAIRE**, a indiqué, jeudi 7 juin, que les taux réduits de TVA faisaient partie de cet examen. « *Si on fait quelque chose de significatif, il faudra revenir sur les taux de TVA réduits* », a-t-il annoncé lors d'une audition à l'Assemblée nationale.

Le ministre a prévenu les parlementaires qu'on ne trouverait pas un « *trésor caché d'aides* », « *données de manière illégitime aux entreprises* », dans les 140 milliards d'euros d'aides en cours d'examen. Les services de Bercy sont en train de passer au peigne fin cette enveloppe pour financer certaines mesures de la loi Pacte, dont la suppression du forfait social sur la participation dans les entreprises de moins de 250 salariés. Déjà, la moitié de ces aides correspondent au crédit d'impôt pour compétitivité et l'emploi (CICE) et aux réductions de charges des entreprises, auxquelles il n'est pas question de toucher. Sur les 70 milliards restants, « *80 % concernent les taux réduits de TVA* », a souligné **Bruno Le Maire**. Les principaux bénéficiaires sont la restauration, la rénovation de logements, le transport de

voyageurs et certains loisirs culturels. Le ministre a appelé les parlementaires à se saisir du sujet pour « *confronter leur évaluation à celle du gouvernement* ». La majorité est prête à examiner la question.

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301777061315-tva-bruno-le-maire-pret-a-remettre-en-cause-les-taux-reduits-2182118.php>

Commentaire FEDOM : « *Baisser les aides aux entreprises, ça voudra dire nécessairement, si on fait quelques choses de significatif, revenir sur les taux de TVA réduits* », a déclaré le Ministre de l'Economie et des Finances, **Bruno Le MAIRE**. *Si le ton se veut pragmatique et rassurant, puisqu'« aucune décision ni aucune orientation n'a été pour le moment arrêté » par le gouvernement, c'est surtout l'inquiétude qui prévaut. Alors que les négociations sur la réduction du coût du travail, et de l'avenir du CICE, sont en cours, il semble plus nécessaire que jamais de justifier, et même de « légitimer », le maintien de mesures efficaces visant à soutenir les entreprises de nos outre-mers.*

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Polynésie Française : Edouard FRITCH rencontre l'IEOM

Le président **Edouard FRITCH** a reçu, mardi 5 juin, une délégation de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM). Cette dernière comprenait **Marie-Anne POUSSIN-DELMAS**, présidente de l'IEDOM et directeur général des Institutions d'Emission d'Outre-Mer, **Philippe LA COGNATA**, Directeur de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et de l'Institut d'Emission d'outre-mer (IEOM), et **Claude PERIOU**, Directeur de l'IEOM en Polynésie française.

L'Institut d'émission d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les collectivités ayant pour monnaie le franc Pacifique, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Créé en 1966 sous la forme d'un établissement public pour exercer le privilège de l'émission monétaire, ses trois principales

missions sont la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie, en faveur du développement économique des territoires dans lesquels il intervient.

https://www.tahiti-infos.com/Edouard-Fritch-rencontre-Marie-Anne-Poussin-Delmas-directrice-generale-de-l-IEOM_a172188.html

Nouvelle-Calédonie : le décret de convocation des électeurs est paru

Le décret portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie a été publié le 6 juin 2018 au Journal Officiel. Pour rappel, le référendum aura lieu le 4 novembre 2018 de 8 heures à 18 heures sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Les électeurs inscrits sur la liste électorale spéciale devront se prononcer sur la question suivante : « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* ». La campagne électorale ouvrira le 22 octobre 2018 et se terminera le 2 novembre 2018 à minuit.

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/referendum-nouvelle-caledonie-decret-convocation-electeurs-est-paru.html>

Par ailleurs, le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a créé un site internet dédié au référendum du 4 novembre 2018.

Ce site regroupe les informations concernant cette consultation : <https://www.referendum-nc.fr/>

Bilan de mission des élus à Paris : des avancées pour Wallis et Futuna

Pas de moyens débloqués mais des précisions sur certains et des missions programmées pour les mois à venir. La délégation d'élus de l'Assemblée Territoriale est rentrée de Paris la semaine dernière. Après trois semaines de voyage, plus de 20 dossiers du Territoire ont été abordés auprès des différents ministères parisiens dont celui des Outremer. Pour les élus il s'agissait donc de pouvoir exposer les différents dossiers du Territoire avant la désignation du budget Etat en Septembre.

Durant ce séjour, plusieurs dossiers importants ont été traités parmi lesquels : le renouvellement de la convention avec Orange, notamment le développement d'un data center avec une potentielle participation du territoire ; le déploiement terrestre du câble numérique, avec l'assurance de la Ministre **Annick GIRARDIN** de la bonne prise en compte de la demande par le Fond d'investissement d'Etat à hauteur de 1.6 millions d'euros ; le délicat sujet de la mise en place d'une compagnie aérienne locale pour la desserte aérienne, et des pistes de réflexion sur la navigation maritime entre les îles ; et le développement du secteur privé, notamment par l'ouverture de l'accès aux prêts bancaires, et notamment du BTP qui fait partie des priorités des travaux de cette nouvelle mandature territoriale.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/bilan-mission-elus-paris-avancees-wallis-futuna-596133.html>

La Réunion : un deuxième projet de téléphérique entre Bellepierre et la Montagne

Bellepierre – La Montagne, c'est donc la seconde ligne inscrite dans le projet de réseau de transports par câble de la Cinor dans le cadre de son Projet de territoire et dont la mise en service est prévue fin 2020. La nouvelle ligne porte sur 1,3 km et sera reliée par deux stations, qui seront connectées au réseau de transport public Citalis et au futur réseau régional de transport (RRTG). Pour rappel, ce dernier doit emprunter le Boulevard Sud, entre l'Est et l'Ouest de la ville de Saint-Denis. Le futur pôle d'échanges multimodal accueillera la station Bertin-Hôpital. Et c'est au-dessus du belvédère de La Vigie à La Montagne que s'érigera la seconde station.

« Parce qu'il constitue un mode de transport urbain innovant et adapté aux contraintes environnementales, dépeint comme le plus sûr au monde avec un coût d'infrastructure largement inférieur à celui des autres modes de transports collectifs et présentant l'avantage de consommer peu d'énergie », explique **Gérald MAILLOT**, Président de la Cinor. L'emplacement de cette nouvelle ligne de téléphérique urbain a sonné comme une évidence pour les instigateurs du projet « en raison de l'urbanisation du secteur de La Montagne et de la nécessité de mieux

raccorder ses habitants avec le reste de la ville ». Avec cette seconde ligne, actuellement en fin d'études préalables, la Cinor ambitionne donc de réduire les temps de parcours, de créer une alternative pérenne et performante à la RD41, tout en limitant l'impact visuel du téléphérique.

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2018/06/05/transports-par-cable-urbain-cinor-telepherique-un-2e-projet-bellepierre-la-montagne,83253.html>

Polynésie Française : Unanimité contre la réforme des institutions

Les représentants de la Polynésie française à l'Assemblée Territoriale ont voté à l'unanimité contre le projet de loi organique présenté par le gouvernement. Ce texte prévoit notamment 30% de parlementaires en moins, 15% de proportionnelle aux législatives et trois mandats consécutifs maximum. **Philip SCHYLE**, rapporteur du projet d'avis, a regretté « qu'aucune étude d'impact n'accompagne les présents projets de texte, empêchant ainsi de cerner leur incidence et les mesures d'application nécessaires ». « Certains éléments majeurs de la réforme, nécessaires à la bonne compréhension du dispositif, ont été renvoyés à l'adoption d'ordonnances », a-t-il ajouté.

En effet, ce texte ne précise en rien le nombre de parlementaires dont disposera la Polynésie, mais permet simplement de savoir que le nombre de députés et de sénateurs élus ne peut être inférieur à un pour chacune des collectivités. La Polynésie française devrait donc bénéficier au moins d'un député élu et d'un sénateur selon cette méthode. Pour rappel, aujourd'hui, les Polynésiens sont représentés par trois députés et deux sénateurs. Le texte prévoit aussi un encadrement du droit d'amendement des parlementaires. Une mesure qui a fait bondir la représentante et sénatrice **Lana TETUANUI** : « Je compte sur les cinq parlementaires pour défendre notre cause », a-t-elle souligné. « Les amendements sont des opportunités pour réagir en temps et en heure et pour corriger (...) Il est impensable qu'on nous supprime notre droit. »

https://www.tahiti-infos.com/Unanimite-contre-la-reforme-des-institutions-de-Macron_a172241.html

LA FEDOM DANS LA PRESSE

Retransmissions vidéo des discours de l'Assemblée générale de la FEDOM (Outremer News, le 06.06.2018)

Vous trouverez ci-dessous les interventions filmées du Président de la FEDOM, **Jean-Pierre PHILIBERT**, et de Madame la Ministre des Outremer, **Annick GIRARDIN**, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération le 25 mai 2018 à Paris :

Voir le discours de **Jean-Pierre Philibert** : <http://www.outremernews.fr/video-hexagone-assemblee-nationale-de-fedom/>

Voir le discours d'**Annick Girardin**, Ministre des Outre-mer : <http://www.outremernews.fr/video-assemblee-de-fedom-suite/>

Réforme des aides économiques et traitement spécifique à Mayotte et en Guyane (Le blog de FXG, le 02.06.2018)

Lors de son discours devant l'assemblée générale de la FEDOM, vendredi 25 mai à Paris, la ministre des Outre-mer a évoqué l'avancement de la réforme des aides économiques et indiqué que Mayotte et la Guyane bénéficieraient de dispositifs spécifiques.

<http://www.fxgpariscaraibe.com/2018/05/reforme-des-aides-economiques-et-traitement-specifique-a-mayotte-et-en-guyane.html>

VIE DES ADHÉRENTS

Air Caraïbes et French bee s'offrent deux A350-900 neufs

Les deux compagnies du groupe Dubreuil vont accueillir en 2019 deux nouveaux A350-900 neufs. Après le test réussi par les précédents appareils de la même gamme qui ont conquis les clients, en montrant une bonne fiabilité opérationnelle et des performances économiques à la hauteur des prévisions, Air Caraïbes et French bee ont décidé de commander deux A350-

900 supplémentaires. Ils arrivent en remplacement des A330-300.

Le contrat des appareils a été validé, entre le Groupe et Air Lease Corporation, puisque les engins seront en location. Le premier A350-900 rejoindra la flotte de French bee pour la fin juin 2019, l'autre arrivera le mois suivant au sein d'Air Caraïbes. Le pôle aérien du Groupe recevra donc trois A350 neufs en 2019. **Marc ROCHET**, Directeur Général de Groupe Dubreuil Aéro a ajouté : « *Le succès commercial de l'A350 XWB nous confère un atout fondamental et vraiment différenciant dans un contexte de concurrence exacerbée sur tous nos marchés. Les passagers veulent désormais voyager à des prix toujours plus attractifs sans pour autant transiger sur le service.* »

https://www.tourmag.com/Air-Caraibes-et-French-bee-s-offrent-deux-A350-900-neufs_a93641.html

CMA CGM collabore avec une start-up pour l'intelligence artificielle embarquée

L'intelligence artificielle est une technologie pleine de promesses. Pour les armateurs, c'est un levier d'innovation important. CMA CGM a décidé de ne pas passer à côté du développement de cette nouvelle technologie. Depuis le début de l'année, l'armateur français collabore avec une jeune start-up californienne à l'accent francophone, Shone. Cette dernière a été créée en 2017 à San Francisco par trois ingénieurs français.

Dans un premier temps, le projet porté par CMA CGM et Shone consiste à récupérer des données émanant des porte-conteneurs de la flotte et les analyser dans les locaux de Shone à San Francisco. La société travaille actuellement sur un modèle d'intelligence artificielle embarquée devant faciliter le travail des équipages à bord, que ce soit en matière d'aide à la décision, d'aide au pilotage ou de sécurité maritime. Pour ce dernier point, les risques de collisions sont particulièrement pris au sérieux. Shone développe un procédé de fusion de données provenant de multiples sources (radar, caméra, AIS, etc.). L'idée est d'accroître la précision globale de la détection et éviter les risques d'abordage.

<https://www.meretmarine.com/fr/content/cma-cgm-collabore-avec-une-start-pour-lintelligence-artificielle-embarquee>

VIE DES PARTENAIRES

Le Crefom veut une vraie réflexion sur la place des outre-mer dans l'audiovisuel public

Au lendemain de la présentation de la réforme de l'audiovisuel public, au cours de laquelle la ministre de la Culture **Françoise NYSSSEN** a indiqué qu'il faudrait « *déterminer si l'avenir est au maintien de France Ô sur le canal hertzien ou au contraire au renforcement des offres numériques des Outre-Mer Premières* », le Crefom souligne « *l'attachement notoire des Outre-mer et de l'ensemble de ses élus à la présence de France Ô sur le canal hertzien national* ». « *Cette présence n'est d'ailleurs nullement contradictoire avec un renforcement des offres numériques des Outre-Mer Premières. C'est au contraire la synergie entre les Premières et France Ô qui peut renforcer la qualité des programmes et la place de l'outre-mer sur les chaînes de France Télévisions* » a insisté le Crefom.

Dans son communiqué du 5 juin, le lobby d'outre-mer a déploré « *que l'avenir de France Ô soit régulièrement présenté comme problématique alors que le problème réside surtout en l'absence d'une véritable réflexion d'ensemble sur la place des outre-mer dans l'audiovisuel public* ». Lundi 4 juin, la ministre des outre-mer **Annick GIRARDIN** a déjà estimé que France Ô devait « *être préservée* ».

<https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/06/05/Le-Crefom-veut-une-vraie-reflexion-sur-la-place-des-outre-mer-dans>

France Nature Environnement place le focus sur une ambition maritime durable en Outre-mer en organisant un colloque

Le 27 juin prochain, France Nature Environnement (FNE) organise une conférence - débat « *Les Outre-mer, piliers de l'ambition maritime de la France ?* » avec le soutien du Ministère des Outre-mer, de l'institut Océanographique de Paris, de l'Agence française pour la Biodiversité et du média Outremers 360°. Celle-ci se déroulera de 18h30 à 21h00 dans

l'amphithéâtre de l'institut Océanographique de Paris. A cette occasion, un cahier de propositions « *Pour une ambition maritime durable en Outre-mer* » issu des travaux menés avec des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris sera remis à la Ministre des Outre-mer.

En savoir plus :

<https://www.fne.asso.fr/agenda/partez-%C3%A0-la-d%C3%A9couverte-des-outre-mer-le-temps-dune-conf%C3%A9rence>

Lire le programme et s'inscrire : <https://civicrm.fne.asso.fr/civicrm/event/info?id=428&reset=1>

Colloque : « Outre-mer : à vos droits ! », jeudi 14 juin 2018

Depuis 2 ans la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a engagé un travail collectif afin de dresser un état des lieux des droits de l'homme dans les Outre-mer, et de formuler des recommandations concrètes. L'éloignement géographique, les différences culturelles ne sauraient en aucun cas justifier que les droits ne soient dûment reconnus, respectés, protégés et mis en oeuvre sur l'intégralité du territoire de la République française. Dans la continuité de cette étude et pour en faire le bilan, la CNCDH organise un colloque le 14 juin à Paris qui sera ouvert par **Ericka Bareigts**, ancienne Ministre des Outre-mer, députée de la 1ère circonscription de La Réunion.

Inscription et programme :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-outre-mer-a-vos-droits-45472727151>

L'IEOM annonce une nouvelle politique monétaire pour 2019

L'IEOM en accord avec la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna, a décidé, le 29 mai lors d'un conseil à de surveillance de l'IEOM à Nouméa, d'une refonte de la politique monétaire du franc pacifique d'ici juin 2019. « *L'applicatif que nous utilisons était ancien. Au plan économie nous avons constaté que le refinancement sur lequel il était fondé était à la fois borné de façon sectorielle et de façon géographique de façon à privilégier les zones économiques ou les secteurs économiques les*

VIE ASSOCIATIVE



moins développés », explique **Marie-Anne POUSSIN-DELMAS**, directrice générale de l'institut d'émission d'outre-mer.

Les décisions prises lors de ce conseil ont été de maintenir les taux directeurs, et également d'aligner le taux des réserves obligatoires, qui jusqu'à présent étaient supérieures dans la zone du Pacifique. L'IEOM a également complètement aligné le taux des réserves obligatoires sur les dépôts sur ce qui existe au sein de l'Eurosystème. Cela permet d'octroyer de la liquidité supplémentaire à l'ensemble de la zone pacifique. L'IEOM prévoit une réunion avec les banques afin de faire en sorte « *d'augmenter le potentiel de refinancement [...] Ce potentiel-là sera fortement augmenté puisque nous allons quasiment le multiplier par quatre* », indique la directrice générale de l'institut.

https://www.tahiti-infos.com/l-IEOM-annonce-une-nouvelle-politique-monetaire-pour-2019_a172162.html

BRÈVES

Tourisme en Polynésie : La fréquentation dépasse la barre des 200 000 touristes

La Polynésie a accueilli 15 747 touristes en février 2018, soit une hausse de 16,1% par rapport à février 2017. En mars 2018, la Collectivité accueille 17 452 touristes, soit une hausse de 7,2% par rapport à mars 2017. Au cumul sur une année, on compte 200 436 touristes en février 2018 et 201 780 le mois suivant. Ainsi, la Polynésie franchit la barre des 200 000 touristes à l'année, une première depuis 2008, date de la seconde chute de la fréquentation touristique en Polynésie. A l'époque, l'un des principaux leviers économiques de la Collectivité, était passé d'un peu plus de 220 000 touristes à environ 150 000 touristes en 2010.

L'hôtellerie, quant à elle, baisse en janvier, février et mars 2018 et c'est surtout l'hébergement flottant qui tire son épingle du jeu, avec des hausses significatives en février et mars : 69,4% et 67,7% (16,1% en janvier). Concernant la provenance des touristes, les Etats-Unis (42,5% en mars 2018) et la France hexagonale (15,3% en mars 2018) restent les premiers marchés pourvoyeurs de touristes en Polynésie. On note également une hausse des touristes originaire du Canada et de Chine (second marché le plus significatif d'Asie pour la Polynésie) : + 42% et + 13,8% en mars 2018 par rapport à mars 2017.

<http://outremers360.com/economie/tourisme-en-polynesie-la-frequentation-poursuit-sa-hausse-debut-2018-et-depasse-la-barre-des-200-000-touristes/>

« Le plus gros stockage d'énergie renouvelable au monde » en Guyane

La société Hydrogène de France (HDF Energy) a annoncé le lancement d'une première dans l'histoire de l'énergie renouvelable avec le projet CEOG, la Centrale Electrique de l'Ouest Guyanais. Avec le plus gros stockage d'énergie 100% propre, cette centrale alimentera toute une ville à un prix compétitif. HDF s'inscrit comme le premier producteur mondial d'électricité stable à partir d'énergies intermittentes, en associant un parc photovoltaïque de 55 MW avec le plus gros

stockage d'énergie renouvelable au monde de 140 MWh à base d'hydrogène, couplé à un stockage d'appoint par batteries. Une combinaison qui permet ainsi de produire une électricité stable avec une énergie 100% propre.

Ce projet d'envergure est une solution Renewstable® de HDF. L'investissement, de 90 millions d'euros, est porté par HDF, des investisseurs partenaires privés et des banques de premier plan. Ce projet répond à un besoin essentiel de production d'énergie propre et fiable et générera des retombées économiques pour la Guyane. La centrale injectera sur le réseau électrique, pendant 20 ans, une énergie fiable à un coût inférieur à l'actuel coût réel de production dans l'ouest guyanais, et ce, sans subvention.

<http://www.enerzine.com/le-plus-gros-stockage-denergie-renouvelable-au-monde-en-guyane/25116-2018-06>

Deux Saint-Martinois, un Guadeloupéen et un Martiniquais s'associent pour créer une compagnie aérienne d'affaire

« Nous allons créer un nouveau business modèle », a expliqué **Gérome ARNELL**, cofondateur avec **Maeva BROUILLON**, **Steeve CELINI** et **Cedric DALPHRASE D'AVILY**, une compagnie aérienne qui cible les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs. « Nous allons proposer des forfaits dont un illimité en termes de vols. Une entreprise achète ce forfait mensuel et ses collaborateurs pourront voyager autant de fois qu'ils ont besoin sans frais supplémentaires », a-t-il expliqué. La compagnie Avily disposerait d'une « une vraie dimension caribéenne », et serait basée à l'aéroport de Grand Case d'où desservira dans un premier temps la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane dans un second temps et à plus long terme les îles anglophones et hispanophones de la Caraïbe.

C'est il y a deux ans, alors qu'ils étaient en formation de pilote de ligne aux Etats-Unis qu'ils ont constaté « un engouement croissant pour l'aviation d'affaire sur le marché américain », avant d'en évaluer le potentiel aux Antilles. « Le marché total de l'aviation sur le marché caribéen est de 750 000 voyageurs. Les quatre principales plateformes aéroportuaires (Guadeloupe-Martinique - Saint-Martin - Saint-Barth) englobent

ensemble plus de 90% du trafic aérien », avec cependant « une importante perte de temps dans les voyages d'affaires » ont-ils observé. Depuis un an, Avily est hébergée par un incubateur, l'IFAG à Paris et accompagnés par la Banque publique d'investissement (BPI), Widoobiz et Jeunesse Outremer.

<http://www.soualigapost.com/fr/actualite/22651/entreprise/deux-saint-martinois-un-guadeloup%C3%A9en-et-un-martiniquais-s%E2%80%99associent-pour>

Victoires du Tourisme : La Réunion et Air Austral primées

Le 29 mai dernier a eu lieu la quatrième édition des Victoires du Tourisme. Organisée par le Quotidien du Tourisme, la cérémonie s'est déroulée à l'Intercontinental Paris Le Grand. Ce concours a pour but de récompenser les professionnels du tourisme, grâce aux votes de lecteurs du magazine Le Quotidien du Tourisme. La Réunion a été élue meilleure destination d'Outre-Mer, pour la deuxième année consécutive. Durant ces Victoires, la compagnie Air Austral a également été élue "Meilleure compagnie aérienne".

<https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/06/04/La-Reunion-elue-meilleure-destination-dOutre-mer-aux-Victoires-du>

RAPPORTS, ETUDES ET ENQUETES

L'Insee publie son rapport annuel sur la Guyane : Le bilan économique pour 2017 est positif malgré les blocages

« Le blocage de l'économie guyanaise en mars et avril 2017 », lors du mouvement social « a eu un impact immédiat sur plusieurs indicateurs économiques », mais « l'économie semble s'être rapidement remise en marche et termine l'année de manière dynamique », a indiqué l'Insee dans son rapport. Le secteur spatial et la construction restent les « secteurs porteurs » du territoire, malgré les barrages qui ont paralysé le territoire, et la fusée Ariane pendant près de deux mois. Ainsi en 2017, le Centre Spatial Guyanais (CSG) a lancé onze fusées ayant permis de mettre sur

orbite 20 satellites, souligne l'Insee, dans son rapport rendu public fin mai.

En matière de construction, au second semestre 2016, « des chantiers importants de logements sociaux ont été lancés », qui ont offert « un supplément d'activité au secteur du BTP, en sus du chantier Ariane 6 et de la poursuite de la construction de l'hôpital de l'Ouest guyanais », note l'Insee, qui constate aussi « une forte augmentation de l'intérim et un regain d'emplois dans le BTP ». Au second semestre 2017, la consommation de ciment était « au plus haut depuis le second semestre 2013 et les importations d'éléments en métal pour la construction ont atteint des niveaux encore jamais atteints en Guyane ».

https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualite/le-bilan-economique-de-la-guyane-pour-2017-est-positif-malgre-les-blocages-insee_2014567.html

Nouvelle-Calédonie : taux de chômage à 11,6% en 2017, trois fois plus chez les jeunes

« C'est la première fois en Nouvelle-Calédonie que le taux de chômage est mesuré selon la définition du Bureau international du travail (BIT) », explique **Véronique DAUDIN**, directrice de l'Insee. Avec un taux de 11,6%, l'archipel du Pacifique Sud, riche en nickel, se trouve dans une meilleure situation que la plupart des autres régions ultramarines où le chômage oscille entre 18% et 22%, mais il reste plus élevé qu'en France (9%). D'après l'étude, 113.400 personnes occupent un emploi et 8 fois sur 10 il s'agit d'un emploi salarié, « le plus souvent en contrat à durée indéterminée ».

L'Insee explique que les chômeurs de longue durée représentent 51% des demandeurs d'emploi et met notamment en lumière la situation dégradée des jeunes, avec un taux de chômage de 36% chez les moins de 25 ans. Alors qu'une politique de rattrapage en direction des populations kanak est en cours depuis 30 ans en Nouvelle-Calédonie, le taux de chômage des Kanaks reste supérieur de 7 points (18,6%) au taux général. « Il était vraiment urgent d'avoir ce type d'étude pour pouvoir affiner davantage nos politiques publiques en termes d'emploi et de

formation », a déclaré à la presse Philippe Martin, directeur de la Formation professionnelle continue, "interpellé" par le taux de chômage des jeunes comme plus haut diplôme le bac (29%), supérieur de 5 points à celui des titulaires d'un CAP ou d'un BEP. A noter qu'en Nouvelle-Calédonie, le chômage est très faiblement indemnisé et il n'existe pas de RSA (Revenu de solidarité active) ou de mesure équivalente.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelle-caledonie-taux-chomage-116-2017-trois-fois-plus-jeunes-596607.html>

L'INSEE dévoile ses chiffres : 1 Réunionnais sur 2 a un emploi

En partenariat avec Nexa et La Région, l'Insee a réalisé une étude sur l'économie réunionnaise. En somme, le secteur marchand est moins développé à La Réunion qu'en Métropole mais le territoire s'est imposé en matière d'emploi avec une majorité de groupes locaux et une création d'entreprises dynamique.

Plus d'information sont disponibles ici : https://www.zinfos974.com/L-INSEE-devoile-ses-chiffres-1-Reunionnais-sur-2-a-un-emploi_a128395.html

administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des services judiciaires appartenant aux corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française

Arrêté du 25 mai 2018 portant institution d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions à Mayotte

Arrêté du 25 mai 2018 portant institution d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur exerçant leurs fonctions à Mayotte

Décret du 5 juin 2018 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française - M. REQUET (Eric)

Décret du 5 juin 2018 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion - M. AUDEBERT (Sébastien)

JO du 07.06.2018

Décret n° 2018-455 du 5 juin 2018 relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune

Décret n° 2018-457 du 6 juin 2018 portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie

JO du 08.06.2018

Arrêté du 9 mai 2018 modifiant l'arrêté du 7 mars 2003 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'outre-mer

Décision n° 2018-RM-11 du 3 avril 2018 portant reconduction de l'autorisation délivrée à l'association Conseil Représentatif des Musulmans de Mayotte - CREMM pour l'exploitation d'un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de

JOURNAL OFFICIEL

JO 05.06.2018

Arrêté du 4 juin 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer et l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

Avis de vacance de l'emploi de directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis-et-Futuna

JO du 06.06.2018

Arrêté du 4 juin 2018 modifiant l'arrêté du 7 juillet 1970 portant création de commissions

fréquence dénommé Radio la Voix musulmane à Mayotte

Délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de La Réunion et de Mayotte

Délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures une autorisation délivrée dans le ressort du comité territorial de La Réunion et de Mayotte

Délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel aux candidatures une autorisation délivrée dans le ressort du comité territorial de La Réunion et de Mayotte

JO du 09.06.2018

Arrêté du 25 mai 2018 portant institution d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions en Nouvelle-Calédonie

Décision n° 2018-425 du 30 mai 2018 abrogeant la décision n° 2009-74 du 12 janvier 2009, reconduite par la décision n° 2013-AG-67 du 25 juin 2013 et modifiée par la décision n° 2017-AG-06 du 30 mars 2017, autorisant l'association Centre de culture et de loisirs à exploiter un service de radio de catégorie A par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence dénommé Maroni FM

JO du 10.06.2018

Arrêté du 25 mai 2018 portant institution d'une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur exerçant leurs fonctions en Nouvelle-Calédonie